



# Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

## Edito

**A**

l'heure où j'écris ces quelques lignes, nous venons d'apprendre la nomination de notre ministre de tutelle M. Nicolas Hulot. Cette dernière, loin de ravir le monde de la chasse, met en lumière toute la perversité d'une certaine classe politique à notre égard.

Il y a quelques semaines lors du congrès de la Fédération Nationale, le nouveau Président de la République nous assurait de sa totale bienveillance, quel signal nous envoi t'il aujourd'hui ! Nous sommes, comme je le craignais devenus une variable d'ajustement, parmi tant d'autres, dans des choix électoraux bien loin de nos préoccupations cynégétiques. La cassure entre l'univers citadin et le nôtre est de plus en plus flagrante, l'avenir de notre pratique semble suspendu aux états d'âmes de quelques décideurs parisiens complètement déconnectés de notre quotidien. Le nouveau Président de la Fédération Nationale Willy Schraen a immédiatement réagi en demandant audience au Président de la République, espérons que son appel soit entendu et qu'il obtienne des assurances pour la pérennité de notre loisir !

En d'autres circonstances, j'aurai plus longuement évoqué notre activité départementale mais cette campagne présidentielle a mis en exergue tout le mépris qu'une partie des partis politiques nous portent, pourtant, ils devraient prendre, une bonne fois pour toute, la mesure du poids économique de la chasse, les emplois qui sont générés, notamment dans nos territoires ruraux, notre expertise dans les domaines environnementaux, notre rôle dans la gestion de la faune, le lien social que nous assurons dans nos campagnes, et que se plaisent par ailleurs à souligner nos élus locaux de tous bords, ancrés eux, dans leur territoires !

Cette actualité nationale ne doit toutefois pas nous faire oublier notre activité départementale, depuis un an et l'élection du nouveau Conseil d'Administration, nous nous sommes attachés à répondre à vos préoccupations, un grand pas a été franchi avec l'adoption d'une date unique pour l'ouverture du lièvre, d'autres chantiers sont en cours et nous aurons l'occasion de les aborder, ensemble, cette année.

Je voulais également vous faire part de la bonne santé de la chasse aveyronnaise, nous attirons de plus en plus jeunes, les agriculteurs nous rejoignent de plus en plus nombreux, ce sont près de 400 nouveaux chasseurs qui ont passé le permis cette année, un chiffre record qui confirme une tendance nationale et ceci nous permet d'envisager un avenir commun empreint d'optimisme. Mais notre actualité départementale, c'est surtout un virage important qui va être pris avec le départ à la retraite de notre Directeur Didier Béteille le 30 juin, comme je le soulignais le 15 avril lors de notre Assemblée Générale, il a été un bâtisseur, un visionnaire qui a conduit non seulement la chasse aveyronnaise mais aussi la chasse française vers le 21<sup>ème</sup> siècle notamment avec la création du guichet unique. Je souhaitais encore une fois au nom du Conseil d'Administration et en votre nom à tous le merci.

En vous souhaitant à toutes et à tous une excellente saison.  
En St Hubert.

J. Pierre AUTHIER



Si vous souhaitez être informé par mail et recevoir notre prochaine newsletter pensez à fournir une adresse mail valide à la Fédération, soit en téléphonant au **05 65 73 57 20** soit par mail **fdc12@chasseurdefrance.com**

Jun 2017

| n°37

## SOMMAIRE

**P. 2 :** Rapport de Gestion

**P. 3 à 9 :** Rapport moral

**P. 10 :** Budget prévisionnel

**P. 11 :** Prix des adhésions

**P. 12 :** Offres promotionnelles

**P. 13 à 15 :** Dates d'ouvertures et de fermetures

**P. 16-17 :** Rapport d'activité

**P. 18 à 20 :** Entretien avec Didier Béteille

**P. 21 :** - Jean-Noël Imbert chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole  
- Renaud Rech, chef du service environnement DDT part à la retraite

**P. 22 :** Tendelles et effet «bouilleur de cru»

**P. 23 :** - PROBIOR 2016 : mauvaise année pour les perdreaux  
- Brèves

## Dossier technique : Compte rendu de l'AG

### FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

**9 rue de Rome - Bourran BP 711**

**12007 Rodez cedex**

**Tél. 05 65 73 57 20**

**e.mail : fdc12@chasseurdefrance.com**

**Annexe Millau :** Toute l'année :  
les vendredis matins de 9h à 12h.

Uniquement Juillet et Août et jusqu'au

8 Septembre inclus :  
les vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h

**Ancienne usine COMBES**  
**Rue de la Menuiserie 12100 Millau**  
**Tél. 05 65 61 64 92**

# Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron du 15 avril 2017

Le Président AUTHIER procède à la désignation du bureau de séance et propose Messieurs LAPEYRE, Vice-Président et GOMBERT, Administrateur, assistés de Maître SEGURET, Huissier de Justice.



## Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2016 par Jean-Robert EVESQUE – Trésorier Adjoint



### 1.1 L'exercice clos le 30 juin 2016 se caractérise par des résultats négatifs :

➤ Le *compte Gestion des dégâts* est déficitaire de : **131.803 €**

Charges : <b>516.139 €</b>	Produits : <b>384.336 €</b>
----------------------------	-----------------------------

### 1.2 Résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires [y compris cotisations et affiliations] est de **1.787.399 €**, dont :

Le total des *Produits d'exploitation* ressort à **2.189.248 €** contre **2.049.807 €** pour l'exercice précédent, soit une augmentation de **6,80%**.



Les *charges d'exploitation* s'élèvent à **2.475.277 €**.

Le résultat d'exploitation est de **- 286.029 €** contre **- 277.914 €** pour l'exercice précédent.

Compte tenu des résultats financiers de **97.852 €**, le résultat de l'exercice se solde par une insuffisance de **188.177 €**.

Le bilan ressortait au 30 Juin 2016 à **3.386.670 €**.

Les réserves de la Fédération sont de 1.491.497 € au 30 juin 2016.

Afin de compenser la hausse des dégâts, le Conseil d'Administration proposera une augmentation du timbre sanglier.

*Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux Comptes sont approuvés*



# RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Succédant à Michel GOMBERT, Jean-Pierre AUTHIER présidait sa première Assemblée Générale.

Après avoir amicalement salué l'excellence du travail accompli par ses prédécesseurs, il a présenté la situation de la chasse au plan national et régional : beaucoup de nouveautés.



## AU PLAN NATIONAL

**L**e nouveau Président, **Willy SCHRAEN**, Président de la Fédération des Chasseurs du Pas de Calais est un **adepte d'une stratégie qu'il qualifie d'offensive**. Pour lui, c'est aux chasseurs de proposer des **modifications législatives**. Nous n'allons pas nous borner à nous défendre mais nous devons prendre les devants. D'où, prise d'information lors de visites aux Fédérations régionales et de beaucoup de Fédérations départementales, création de **Commissions spécifiques**, etc... Pour mener à bien les réformes qu'il propose, il considère qu'un mandat de 6 ans (et non de 3 ans) est nécessaire pour faire aboutir un texte de la consultation de la base à l'aboutissement règlementaire. La Fédération nationale l'a suivi sur cette évolution des statuts.

Willy SHRAEN propose 22 mesures en faveur de la chasse. Certaines déjà revendiquées précédemment, d'autres nouvelles : toutes affirmées avec force et détermination.

Dans certains domaines, une modification de la législation Européenne est nécessaire : Révision des directives oiseaux et Natura 2000, PAC, armes, espèces protégées, chasses traditionnelles....

La loi Européenne devrait être plus souple, tenir compte des identités culturelles, de l'usage

et permettre une **gestion adaptée aux réalités de toutes les espèces** qu'elles soient protégées ou chassables. Ceci en **sanctuarisant les chasses traditionnelles** toutes patrimoniales et en orientant la PAC (Politique Agricole Commune) vers un **respect de la biodiversité ordinaire**.

La Commission Européenne doit pérenniser les règles concernant les armes à feu destinées à la chasse, règles déjà suffisamment contraignantes.

Les chasseurs doivent être associés à la régulation des espèces invasives, loup, cormoran, etc...

Les propositions concernant la **législation française** reprennent, en partie, les thèmes précédents. S'y ajoutent un souci de simplification administrative et de recentrage vers les Fédérations d'une partie des attributions actuelles de l'ONCFS qui, selon toute logique devrait être, un jour prochain, intégré dans la nouvelle **Agence Française de la Biodiversité**. La formation des chasseurs et l'examen du permis de chasser seraient entièrement sous la responsabilité des **Fédérations**. Le pactole (70 millions d'Euros/an) des redevances cynégétiques reviendraient aux chasseurs. La chasse serait gérée par un nouveau **Ministère délégué aux territoires ruraux et à la biodiversité**.

Ainsi, les Fédérations se verraienr conformées, et financièrement aidées, pour toutes les missions pédagogiques, la veille sanitaire, l'éducation à la nature « ordinaire » auprès des enseignants et des Académies.

La filière chasse pèse en France près de 4 milliards d'Euros et 3.000 emplois, le bénévolat des chasseurs gardes particuliers piégeurs devrait, logiquement, bénéficier d'une incitation fiscale. Le nombre de candidats au permis de chasser est en forte augmentation, la gestion de la formation et de l'examen par les Fédérations devrait aller dans



un sens de simplicité avec, si possible contrôle continu. La Fédération Nationale centraliserait le fichier des chasseurs, porteurs d'armes légaux.

Concernant l'**Agence Française de la Biodiversité** (AFB), le Président SCHRAEN insiste sur la nécessité d'en préciser les fonctions très floues à ce jour. La police de la chasse devrait être confiée à une nouvelle structure véritable police de la nature (pêche, chasse...) sous l'autorité des Préfets et de la Gendarmerie.

La disparition de l'ONCFS intégrée dans l'AFB devrait se traduire par l'affectation de la redevance cynégétique à la Fédération Nationale des Chasseurs pour toutes les missions de terrain et de police de proximité assurées par les Fédérations départementales. **Notre savoir-faire est indispensable à la préservation durable des territoires.**

Le programme de notre nouveau Président national détaille avec précision les évolutions revendiquées.

- Intégration du développement cynégétique dans la politique de la forêt, les schémas agricoles et ruraux,
- Interdiction des pesticides nocifs pour la faune,
- Réhabilitation des chemins ruraux, des haies, limitation des périodes de broyages, etc...

En bref, un catalogue de mesures que les chasseurs jugent depuis toujours tout à fait logiques. Une incitation financière devrait accompagner les efforts de préservation des milieux fragiles, zones humides par exemple.

**La facture des dégâts de Grand Gibier (50 millions d'Euros) ne devrait pas rester à la seule charge des chasseurs, en particulier dans les territoires non chassables.**

La législation gérant les espèces sauvages doit être revue :

- Piégeage de tous les prédateurs,
- Evolution des textes internationaux protégeant le loup avec intervention des chasseurs pour protéger les élevages.

➤ Fini les dérives animalistes réglementaires, le statut de l'animal sauvage est reconnu et doit perdurer dans le droit français mais son usage économique et culturel est de plus en plus contesté.

**Deux zones de faiblesse** : l'érosion du bénévolat et le déficit du nombre de chasseurs. Aussi, soutiendra-t-il la reconnaissance d'intérêt général pour notre réseau fédéral et la défiscalisation du permis de chasser. Il revendique également le droit au congé associatif pour les élus en activité professionnelle. **Notre Fédération soutient la demande de permis à 1 jour. La simplification des règlements** ne doit pas concerner que le permis de chasser comme indiqué plus haut, toute la réglementation de la chasse doit être allégée.

L'ensemble des réformes proposées, l'importance accrue des structures fédérales doit conduire à **une plus grande acceptation de la chasse par notre Société.**

Evidemment, la mise en œuvre de nos propositions est tributaire des élus... **Pour le Président national, les Fédérations régionales auront un rôle accru en matière d'environnement, de politique forestière et sanitaire.** Elles devront conduire tous les dossiers dans l'intérêt général sans dogmatisme au contraire de nombreuses associations qui n'existent que grâce à l'argent public et l'utilisent en priorité contre les chasseurs.



## AU PLAN RÉGIONAL

**N**os deux Régions (Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon), désormais réunies, ont œuvré depuis longtemps dans ce sens. Il faut marier les deux structures régionales, ce qui est quelque peu compliqué mais sera effectif au 1<sup>er</sup> juillet. Karine St HILAIRE et Laurent COURBOIS travaillent à l'après fusion et pour présenter à la Région, dans le cadre des Fonds Chasse-Pêche, des dossiers concernant **les couverts d'intérêts cynégétique, la venaison, la sécurité et le partage de la nature** ainsi que la création d'un sentier ludo-pédagogique à la Gachoune, dossiers validés en Commission.

Le rôle fondamental de la Fédération régionale est d'assurer le lien entre les services de

l'Etat et les Fédérations départementales. Karine St HILAIRE et son équipe le font avec succès. Il est souhaitable que la synergie Fédérations départementales et Fédération régionale perdure. Jean-Pierre AUTHIER a insisté sur le rôle très positif du Conseiller Régional Ferdinand JAOUZ « qui dédie sa carrière politique à la défense de la pêche et de la chasse ».

Grâce à lui nous lui devons des subventions destinées à la communication et à l'attribution d'un **Trophée Chasse Durable** attribué, en faveur du **faisan** et des **barres d'envol**, aux Sociétés de Luc-la Primaube et de Flavin.

**Ferdinand JAOUZ, présent à notre Assemblée Générale a pris la parole pour confirmer son intention d'œuvrer de tout son poids en faveur de la pêche, de la chasse et de la ruralité. Il s'est dit enchanté de continuer à soutenir les projets d'une Fédération dont la gouvernance fait une belle unanimité, soulignant au passage qu'il n'en est pas de même dans certains Départements d'Occitanie. Il a été chaleureusement applaudi.**



## AU PLAN DÉPARTEMENTAL

**S**uite au vote du Conseil d'Administration élu lors de l'Assemblée générale de 2016, Jean-Pierre AUTHIER a été élu Président à l'unanimité moins un bulletin blanc. Le nouveau bureau est ainsi constitué.

**Vice Présidents :** Jean LAPEYRE  
Eric RIEUTORT  
**Trésorier :** Patrick ALCOUFFE  
**Trésorier Adjoint :** Jean-Robert EVESQUE  
**Secrétaire :** Jean-Yves CALMETTES  
**Secrétaire Adjoint :** Docteur Jean-Paul DIJOLS

Un grand merci, a dit Jean-Pierre AUTHIER à tous ceux qui ont œuvré à la bonne marche de la **FDC12** et qui ont cessé leur activité en 2016. Tout particulièrement Michel GOMBRT à qui l'Assemblée Générale 2016 a rendu un hommage vibrant et émouvant « je le remercie, a dit Jean-Pierre AUTHIER, d'avoir accepté de

poursuivre l'aventure à mes côtés, ses conseils me sont très précieux... ».

### Quelques faits marquants de l'année cynégétique passée :

La **grippe aviaire** a concerné, en tout début de son apparition, deux communes aveyronnaises (Vaureilles et Cruejouls) où deux fermes ont été contaminées avec pour conséquence l'interdiction de chasser la plume et de lâcher du gibier. André DAUDÉ, nouvel élu au Conseil d'Administration de notre Fédération, Ingénieur à la Direction de la Protection des Populations nous a beaucoup aidés. Dans le Tarn, par exemple, le Préfet est revenu sur l'interdiction de toute chasse en autorisant la chasse du gibier à poil.

Il est évident que les chasseurs sont à priori désignés comme responsables potentiels de la propagation du virus alors que les tourterelles et les pigeons des clochers parcoururent la campagne...

Tout arrêté pris par un Maire autorisant la régulation est attaqué par l'ASPAS. Beaucoup de Départements du Sud-Ouest ont eu à subir les conséquences des arrêtés de non-chasse d'où l'érosion du nombre des chasseurs de gibier migrateur.

Jean-Marc DELCASSO, vétérinaire et Président des Hautes-Pyrénées présidera le nouveau groupe de travail « sanitaire » de la Fédération Nationale des Chasseurs.



**Autre problème brulant : la présence de sangliers dans les zones péri-urbaines** et les nombreuses collisions qui en résultent. Ce phénomène est en grande partie lié à l'urbanisation galopante des abords des villes. On estime qu'un Département disparaît tous les 7 ans sous le goudron et le béton. Les friches qui en résultent sont évidemment favorables à la prolifération des dégâts. Notre Président national milite pour l'entretien de ces zones par les propriétaires. **Il est anormal que les dégâts en zones non chassables soient à la charge exclusive des chasseurs.**

Jean-Pierre AUTHIER, assisté de Didier BETEILLE a multiplié les contacts avec le personnel et avec les responsables des Associations des territoires et des associations spécialisées (128 sorties en 9 mois) y compris lors des foires et concours.

Les actions à conduire visent à dynamiser la chasse et modérer les dégâts de Grand Gibier.

Suite aux départs à la retraite (Maryse ECHE, Brigitte TRIN) et à la démission de Pascale

VERNHET-LAUSSEL, une nouvelle organisation administrative a vu le jour.

Le Service Technique sera orienté vers une action maximale sur le terrain, comprenant :

- Une mise en place de **secteurs géographiques**, chacun confié à un seul interlocuteur technique,
- Et en même temps une spécialisation de certains Agents.

### Notre objectif reste :

- **La baisse des dégâts** par la recherche de solutions spécifiques aux gros dossiers,
  - **La relance des aides au petit gibier** : Une journée en présence de spécialistes nationaux est prévue en juin sous la responsabilité de Patrick ALCOUFFE.
  - **La gestion des Plans de Chasse Grand Gibier** afin d'éviter les différents et les recours et maintenir l'équilibre agro-sylvocynégétique. Éric RIEUTORT est en charge de ce problème.
  - **La poursuite d'une communication dense** en répondant aux sollicitations des médias en audio-visuels, en développant notre newsletter.
  - **La formation au permis de chasser** pour laquelle le nombre de candidats ne cesse de croître passant de 190 à près de 400 en 10 ans. Le monde agricole, sollicité a répondu favorablement et il est souhaitable que des agriculteurs deviennent chasseurs. Le frein est le manque de disponibilité des examinateurs (toutes dates complètes jusqu'en Octobre).
  - **Le centre de formation de la Gachoune**, achevé, sera inauguré en Juin et petit à petit, tous les responsables territoriaux seront invités à le visiter. Il est rappelé que le Département du Tarn qui l'utilise, en partage avec nous les coûts.
- Nous mettons d'ailleurs en place une mutualisation de certaines fonctions avec le Tarn (cartographie suite au départ de Pascale VERNHET-LAUSSEL). La FDC81 réalisera les cartes avec nos données.



Centre de formation Les Gachounes

### Aperçu de la saison cynégétique :

- **Gibier migrateur** : Peu de **cailles**, bonne saison de **bécassines**, quelques vols de **litornes** en fin de chasse. Arrivée tardive des **bécasses** puis, à la demande des deux clubs, suspension de la chasse en période de gel. Attitude responsable saluée par le Président. Quelques rares passages de **palombes**, migration médiocre pour le **gibier d'eau**.
- **Petit gibier sédentaire** : Peu de réussite pour le **lapin**, décimé par les épizooties des années précédentes, hormis sur des rares territoires particulièrement bien gérés. Baisse des densités de **lièvres**, y compris dans les territoires en plan de chasse. Jean-Pierre AUTHIER va demander aux agriculteurs de signaler les mortalités afin d'en déterminer les causes par analyses. Noter un cas de décès par le nouveau virus RHDV2

(Sylvanès). Les barres d'envol testées à Flavin devraient se révéler très favorables (voir vidéo sur notre site Internet).

➤ **Grand gibier** : Bonne santé des **grands cervidés** dont le comportement évolue et les populations se déplacent en zone Aubrac. Est-ce la présence du **loup** qui par ailleurs est un réel fléau pour les éleveurs ? Les chasseurs seront solidaires de toutes les mesures qu'ils réclameront. Le **chevreuil** est convenablement géré. Évidemment, le **sanglier** pose problème par ses dégâts. Certes, les prélèvements ont été supérieurs de 15,19 % à ceux de la saison antérieure mais il faut maintenir la pression afin de ne pas être totalement débordés comme c'est le cas dans le Gard. Le monde agricole a répondu favorablement à notre invitation à passer l'examen du permis (100 candidats agriculteurs), c'est une excellente chose. Rien à dire sur le **mouflon**, stable.



### En conclusion

Le Président AUTHIER a souligné la bonne santé de la chasse aveyronnaise mettant en exergue la baisse modérée du nombre de pratiquants. Il souligne l'engagement des équipes sur le terrain et assure tous les chasseurs de son soutien ainsi que celui des élus et de l'ensemble du personnel.

Un grand merci aux parlementaires qui nous sont tous dévoués, à Renaud RECH, Chef du service environnement à la DDT qui va nous quitter cette année. Il a toujours été à notre écoute.

Et celui, « qui depuis plus de 35 ans partage nos problèmes quotidiens avec une disponibilité exemplaire... »... Jean-Claude VIGOUROUX va également cesser son activité et son départ laissera un grand vide.

Une pensée pour Bernard BLANCHY, unanimement apprécié, à qui, au nom de tous les chasseurs, Jean-Pierre AUTHIER souhaite un prompt rétablissement et un retour rapide parmi nous.

**Le Président AUTHIER** terminait son rapport moral en rendant tout d'abord hommage à Michel Gombert, ancien Président ainsi qu'à 2 salariés qui partent à la retraite :

*Avant de nous quitter, un dernier mot pour vous faire part du plaisir que j'ai eu durant ce premier exercice à vous représenter. Le premier juillet 2016 j'ai eu l'honneur de succéder à mon ami Michel Gombert auquel je tiens à rendre ici hommage et saluer à nouveau le travail qu'il a effectué durant ses 12 années passées à la présidence. En mon nom et celui du Conseil d'Administration, je souhaitais aujourd'hui encore une fois te remercier. J'associerai à cet hommage les nombreux Présidents de*

*Fédérations, notamment ceux de notre région cynégétique, qui, Jean-Marie Rayssac en est témoin, ne manquent pas de saluer eux aussi tes qualités. Michel tu as été précédé par de grands Présidents, des bâtisseurs qui ont toujours su œuvrer pour la chasse, s'entourer de personnes compétentes tant aux niveaux des élus que du personnel fédéral, parmi eux, deux vont prochainement faire valoir leurs droits à la retraite.*

**Brigitte Trin**, va nous quitter le premier juin de cette année, après 16 années passées au service de la Fédération départementale. Brigitte s'est occupée, entre autres, de la gestion administrative des dégâts de gibier. Je salue sa patience, sa gentillesse, l'écoute dont elle a toujours fait preuve dans cet exercice particulièrement ardu, elle a été pendant toutes ces années le binôme de Jean Noël Imbert, c'est elle qui, bien souvent, encaissait les sautes d'humeur, les impatiences de nos amis agriculteurs. Je tenais ici Brigitte à vous remercier encore une fois pour le travail que vous avez effectué et vous remercier également pour votre formidable état d'esprit, vous avez été bien souvent un catalyseur apprécié de tous vos collègues. Brigitte vous êtes ou ?... Brigitte je souhaiterai que vous nous rejoigniez sur l'estrade.

**Didier Béteille**, va à son tour nous quitter le premier juillet, sans porter ombrage au personnel qui avant lui a fait valoir ses droits à la retraite et dont je loue encore les qualités, Didier c'est le superlatif, difficile pour moi de vous parler de lui tant son rôle et sa présence ont marqué l'histoire de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron.

Tout le monde ici connaît Didier Béteille, et Didier Béteille connaît tout le monde !

Il a pris ses fonctions comme Secrétaire Général puis comme Directeur le 1er décembre 1978, 39 années, ça fait un bail, vous vous rendez compte Didier que certains Administrateurs n'étaient pas encore nés... Il a côtoyé 4 grands Présidents, le Docteur Maisonabe, le Docteur Fourès, Marcel Volpelier et Michel Gombert. Je ne veux pas refaire ici un historique exhaustif d'une longue carrière consacrée au service exclusif de la chasse mais je



**Brigitte TRIN recevait la médaille d'argent de la Fédération**

souhaite toutefois relever le rôle qu'il a joué auprès de nous tous. Didier à ceci d'exceptionnel qu'il a été un précurseur, un visionnaire, il a toujours anticipé à bon escient les mutations de notre univers cynégétique.

Pour le côtoyer depuis de nombreuses années, l'avoir accompagné dans de nombreuses réunions, comme mes prédécesseurs, j'ai pu constater que Didier est unanimement reconnu ici, bien sûr mais aussi et surtout auprès de nos instances nationales comme l'un des personnages les plus influents de la chasse.

Didier est un bâtisseur. Il y a quelques années, il a été avec le Docteur Fourès à l'origine du transfert du siège de la Fédération à Bourran, où nous étions parmi les tous premiers à mettre un pied. Plus récemment, il a été à l'initiative du projet Gachoune, là encore, son enthousiasme, sa vision de la chasse nous ont entraînés dans ce projet d'avenir qui nous

*donne encore une longueur d'avance et conduit notre Fédération vers l'excellence en mettant à notre et à votre disposition un outil de communication et de formation exceptionnel.*

*Didier, c'est également l'instigateur du guichet unique, c'est à son initiative que nous nous sommes lancés, les premiers encore une fois dans l'aventure ALC, il a su nous convaincre et convaincre nos instances nationales de la justesse de cette idée que l'interlocuteur unique pour prendre son permis de chasser devait être la Fédération, nos Fédérations Départementales. Il a fait les analyses nécessaires au développement des programmes informatiques et aidé d'un informaticien, créé le guichet unique qui envoyait la chasse dans le XXI<sup>ème</sup> siècle. Si aujourd'hui, nous pouvons prendre notre permis de chasser en un clic, c'est pour grande partie grâce à lui.*

*Le personnel des Fédérations, lui doit aussi énormément. Durant des années il les a représentés au Syndicat National des Chasseurs en tant que représentant des Directeurs. Au cœur des discussions avec les Présidents fédéraux, il a été un habile négociateur et su se faire apprécier de tous, notamment du Président du Syndicat des Chasseurs Marc Meissel. Nous pouvons témoigner, le Docteur Fourès, Michel Gombert et moi-même qu'il ne laissera que des amis et beaucoup de regrets au sein de cette institution.*

*A titre personnel, et parce qu'il me faut à la fois conclure et surtout garder quelques cartouches pour les hommages que nous allons lui rendre dans les semaines à venir, je veux devant vous, le remercier pour ses enseignements, cela fait maintenant de nombreuses années et des dizaines de litres de cafés que nous nous côtoyons, comme mes prédécesseurs, j'ai eu l'honneur de bénéficier de ses compétences, sa disponibilité, sa connaissance et son expérience. Il y a toujours eu entre nous un profond respect c'est pour cela et pour une raison qui m'échappe que je n'ai jamais pu vous tutoyer contrairement à tous mes collègues administrateurs, je vais m'employer désormais à changer cette habitude.*

*Didier est pour chacun d'entre nous, présidents, Administrateurs, la mémoire de la chasse aveyronnaise, pas une histoire, pas une anecdote, anodine, ou croquante parfois, ne lui échappait, son expérience, une fois encore est inestimable.*



*Didier, je souhaite également te remercier de m'avoir accompagné ces derniers mois, mon engagement était pour partie lié à ta volonté de m'épauler alors que tu aurais pu nous quitter plus tôt, je souhaite aussi te remercier d'accepter, à ma demande et à sa demande de différer quelque peu ton départ pour parrainer ton successeur, Nicolas Cayssiols qui est parmi nous aujourd'hui. Tu as accepté de consacrer quelques journées par semaine pour lui transmettre tes connaissances, ton savoir, ton expérience, merci encore.*

*C'est aujourd'hui ta dernière Assemblée Générale, assis ici derrière nous en tant que Directeur. Je devine qu'elle doit être ton émotion, tu es un affectif, je sais que cette dernière AG est probablement la plus difficile pour toi, mais aussi et surtout pour nous tous.*

*Messieurs, je vous demande de vous joindre à nous pour lui rendre l'hommage qu'il mérite et saluer son engagement infaillible au service de la chasse.*

**L'assemblée s'est levée pour rendre unanimement hommage à Didier BÉTEILLE qui a reçu la médaille d'or de la Fédération**





# BUDGET PRÉVISIONNEL 2017-2018

## Budget prévisionnel 2017-2018 - Secteur général

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	497.720 €
Causse comtal + sentier pédagogique	177.680 €
Impôts et taxes	48.080 €
Charges de personnel	721.450 €
Autres charges de gestion courante	128.240 €
Charges financières	15.290 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	120.060 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1.708.520 €</b>
Production vendue (Causse Comtal 87.250 + sentier 12.210)	50.000 € 99.460 €
Subventions d'exploitation (Causse 66.000 + sentier 68.950)	134.950 €
Autres produits de gestion courante	4.000 €
Produits financiers	34.260 €
Reprises sur amortissements et provisions	6.400 €
Transferts de charges	9.820 €
Produits nets sur adhésions	1.370.130 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1.709.020 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 500 €</b>

## Budget prévisionnel 2017-2018 - Secteur dégâts

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	344.010 €
Impôts et taxes	11.260 €
Charges de personnel	114.740 €
Autres charges de gestion courante	32.340 €
Charges financières	50 €
Dotations aux amortissements et provisions	9.900 €
<b>TOTAL CHARGES DEGATS</b>	<b>512.300 €</b>
Production vendue	398.890 €
Subventions d'exploitation	45.000 €
Autres produits de gestion courante	61.650 €
Produits financiers	6.000 €
Reprises sur amortissements et provisions	1.600 €
<b>TOTAL RECETTES DEGATS</b>	<b>513.140 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 840 €</b>

	Prix		Prix
CEF	80 €	CHI Tir Eté	16 €
CEI* (prix moyen)	40 €	CHI	16 €
JCB	40 €	MOF	30 €
CEM 1	80 €	MOJ	20 €
CEM 2	120 €	MOM	50 €

**CEI :** 20 € + complément en fonction de la classe d'âge prélevée **au retour** de la carte de prélèvement. **Si pas prélevé, retourner la carte de prélèvement.**



*Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale*

## PRIX DES ADHÉSIONS

**Adhésion chasseur :** 104 € + 2 € frais de routage ou de transformation de permis initial

**Adhésion temporaire :** 52 € pour 9 jours consécutifs - 26 € pour 3 jours

**Cotisation sanglier :** 20€ (10€ pour 9 jours consécutifs et 5€ pour 3 jours consécutifs)

Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Nouveau : Adhésion « entente » à 100€ de base + 100€ par association composant l'entente	
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

**L'aide à la location domaniale est de 15 % et complétée par une participation des chasseurs aveyronnais sous forme :**

- D'adhésion annuelle
- D'adhésion journalière
- Autre formule souhaitée par la Sté

### Contributions dégâts sangliers par adhérent territorial / dégâts indemnisés au territoire

0 € à 100 €	Forfait 20 € minimum
de 101 € à 2 000 €	30 %
de 2 001 € à 2 500 €	600 €
de 2 501 € à 3 500 €	750 €
de 3 501 € à 4 000 €	1 050 €
de 4 001 € à 5 000 €	1 200 €
de 5 001 € à 6 000 €	1 500 €
+ de 6 000 €	1 800 €

**Noter que la journée supplémentaire pour pose de clôture est facturée 50 € par jour et par Agent.**

**Nouveaux tarifs pour les pièges** vendus aux Associations adhérentes avec contrat prix d'achat, y compris frais de gestion (port, frais de gestion de stocks...).

**1. Pièges facturés** au prix de revient pour Piégeurs adhérents à l'AGPPAA et Société avec contrat de services

**2. Autres piégeurs** devront passer par la Société. Si pas de contrat de service : majoration de 20 %

**3. Des tarifs par paliers** sont fixés pour le renard, les mustélidés et les becs droits.

### Vente assurance renouvelée :

Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base GAN au prix de 20€. L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis.

Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme, etc...)

*Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale*

# OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2017-2018

Les offres sont reconduites dans les conditions suivantes :

## Mesure Nationale

### ➤ Nouveaux chasseurs

- Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (**30 €**)
- **50 %** sur la redevance cynégétique départementale
- Timbre national Grand Gibier à **1 €**

*Cette validation départementale  
aura une valeur Nationale.*



## Mesures Départementales

### ➤ Pour les chasseurs de moins de 20 ans ayant déjà validé pour la première fois en 2016-2017 le permis en Aveyron :

- **52 €** correspondant à 50 % de l'adhésion chasseur du département de l'Aveyron pour les validations départementales et bi-départementales
- **47,50 €** correspondant à 50 % de l'adhésion pour les validations nationales pour le Département de l'Aveyron. Pas de réduction pour la contribution sanglier, aucune réduction pour les validations temporaires.



### ➤ Pour les Sociétés : accueil d'un nouveau permis gratuitement la 1<sup>ère</sup> année, jeune ou adulte, ou un jeune de moins de 20 ans la 2<sup>ème</sup> année.

Subvention de **50 € par nouveau permis**.

### ➤ L'opération parrainage se poursuit. Le parrain doit avoir validé son permis pour le Département de l'Aveyron la saison précédente, le parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 dernières saisons pour le Département de l'Aveyron.

**Ils recevront tous les deux 52 €** pour les validations départementales et bi-départementales pour le département de l'Aveyron et **47,50 €** pour les validations Nationales pour le Département de l'Aveyron.

## Recrutement de chasseurs opération renouvelée (uniquement en Aveyron)

**Sociétés de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de revalider un permis après 3 ans d'arrêt et parrainez-les pour qu'ils bénéficient de 52 € pour une validation départementale pour le département de l'Aveyron et 47,50 € pour une validation nationale pour le département de l'Aveyron.**

**Vous recevrez 60 € par chasseur.**

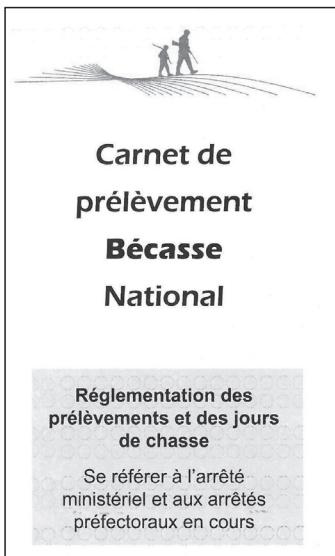
**Les offres promotionnelles sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale**

# DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES

## Conditions de chasse

**Ouverture générale : Dimanche 10 septembre 2017 à 7h00**  
**Clôture générale : 28 février 2018 au soir**

Tous les détails, espèce par espèce se trouvent dans le document joint à la validation du permis de chasser.



LAPIN	10 septembre 2017 au 31 janvier 2018
LIÈVRE	<p>Suite à une enquête effectuée auprès des Sociétés la date du tir du lièvre sur l'ensemble du Département sera désormais le Dimanche le plus près du 1<sup>er</sup> Octobre (du 28/09 au 4/10)</p> <p>1<sup>er</sup> Octobre 2017 au 3 Décembre 2017</p> <p>Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération.</p>
PERDRIX ROUGE	10 septembre 2017 au 3 décembre 2017 <b>Suppression du PMA.</b> Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération.
PERDRIX GRISE ET FAISAN	10 septembre 2017 au 31 janvier 2018
GIBIER D'EAU	10 septembre 2017 au 31 janvier 2018
GRIVES	10 septembre 2017 au 31 janvier 2018
COLOMBIDÉS	10 septembre 2017 au 31 janvier 2018
BECS DROITS	<ul style="list-style-type: none"><li>- 10 septembre 2017 au 31 janvier 2018 : Chasse au poste matérialisé les mardis-jeudis et vendredi jusqu'au 31 janvier 2018 au soir.</li><li>- Du 1<sup>er</sup> février 2018 au 28 février 2018 : Possibilité de tir à poste fixe tous les jours. Les appelants vivants et artificiels ou les formes sont autorisés</li></ul>
BÉCASSE	10 septembre 2017 au 31 janvier 2018 PMA : 2/jour – 30/an. (1) Carte de prélèvement à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive.  <b>Pour la Bécasse le retour de la carte de prélèvement est obligatoire</b>

(1) Après le 31 janvier, l'ouverture de la chasse à la bécasse est soumise à arrêté ministériel. Durant cette période s'appliquent les conditions départementales (4 jours de chasse, PMA journalier).

## RENARDS

- 10 septembre 2017 au 31 janvier 2018
  - Chasse en battue et à l'approche dans le cadre de l'exécution du plan de chasse du grand gibier ou chasse du sanglier aux mêmes conditions
  - Chasse en battue samedi, dimanche, lundi, mercredi spécifique au renard avec carnet de battue (dans ce cas possibilité de tir à plomb)
  - Chasse par tir à plomb à l'approche ou affût samedi, dimanche lundi, mercredi
- Du 1<sup>er</sup> février 2018 au 28 février 2018 : la chasse du renard sera pratiquée exclusivement en battues aux conditions fixées dans l'arrêté.



GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battues	Clôture
GRANDS CERVIDÉS CERFS ET BICHES + SIKA	du 10/09/2017 au matin au 13/10/2017 au soir (tir individuel, approche affût uniquement)	Samedi 14/10/2017 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2018 au soir (1)
CHEVREUILS ET DAIMS	Tir des brocards et Daims à partir du 1/06/2017 (*) au 09/09/2017 au matin	10/09/2017 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2018 au soir (1)
	du 01/06/2018 au 30/06/2018 (tir individuel, approche affût uniquement*) Tir à balles obligatoire		
MOUFLONS	1/09/2017 (*) au matin au 09/09/2017 (tir individuel, approche affût uniquement)	10/09/2017 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2018 au soir (1)

(\*) pour les détenteurs d'autorisations individuelles.

(1) Dans l'emprise du parc de chasse commerciale exploité par la Société France Safari, la date de clôture de la chasse des différentes espèces de Grand Gibier est fixée au dernier jour du mois de Février.

### LIMITATION DES JOURS DE CHASSE :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
- Plan de chasse et renard
- Gibier d'eau, turcidés et becs droit à l'affût matérialisé

Les conditions de chasse pour la petite vénérerie et la vénérerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.



## SANGLIERS

### ➤ 1<sup>er</sup> juin 2017 – 09 septembre 2017

Uniquement approche – affût avec autorisation préfectorale après constat de dégâts

### ➤ 15 août 2017 – 09 septembre 2017

Sur **décision de l'Unité de Gestion, battue uniquement**. Conditions fixées par l'Unité de Gestion et retranscrites sur le carnet de battue.

### ➤ 10 septembre 2017 – 7 janvier 2018

Chasse autorisée à l'approche, à l'affût et en battues selon Arrêté préfectoral et carnet de battue

### ➤ 8 janvier 2018 - 28 Février 2018 : pour une simplification de la réglementation, il sera possible aux Unités de Gestion :

- ➔ Soit de fermer au **7 janvier 2018 au soir**
- ➔ Soit de fermer le **31 janvier 2018 au soir**
- Possibilité de fixer un nombre de battues sans choix des jours, laissant les 4 jours autorisés
- Ou possibilité de limiter les jours ce qui ne semble pas être la solution pour répondre à la problématique dégâts

### ➤ En février :

L'Unité de gestion pourra en cas de dégâts ou de surpopulation fixer un nombre de battues qui pourront s'effectuer un des 4 jours de chasse autorisé au choix.



## CHASSE AUTORISÉE EN TEMPS DE NEIGE AVEC RESTRICTIONS.

- Nombre de participants supérieur ou égal à 10 (comme le week-end)
- Conditions de neige à noter sur carnet de battue
- **PMA de 3 sangliers/jour (poids, sexe à noter sur carnet).**

**SUPERFICIE MINIMALE D'UN  
SEUL TENANT À 200 HA  
MAINTENUE POUR L'OBTENTION  
D'UN CARNET DE BATTUE POUR  
LA CHASSE AU SANGLIER**

Pour les territoires inférieurs à 200 Ha le tir d'affût et d'approche aux conditions prévues sera possible et le droit de chasse du sanglier en chasse collective ne pourra être cédé qu'à un territoire attenant.

**Les propositions de dates  
d'ouvertures et de fermetures  
sont adoptées**



**Pour des raisons de sécurité, le  
tir à balle (arme rayée ou lisse)  
est interdit sur les territoires  
d'une superficie < 20 Ha**



# RAPPORT D'ACTIVITE 2016-2017

## ADHERENTS TERRITORIAUX: 529

Arrondissements	Adhérents
Secteur Grands Causses	<b>180</b>
Secteur Ségala Palanges	<b>160</b>
Secteur Bas Quercy	<b>119</b>
Secteur Aubrac Vallée du Lot	<b>70</b>

## ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGREEES (A.C.C.A.)

**60 A.C.C.A. pour 2016-2017**

Il a été validé **11.841 permis en 2016/2017**  
contre 12.075 en 2015/2016,  
**soit une baisse de 1,94 %**

Années	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Timbres	13 084	12 768	12 464	12 230	12 075	<b>11 841</b>



## COTISATIONS SANGLIER : 10.216 en 2016/2017 contre 10.399 en 2015/2016, (soit - 1,76 %)

Pas de timbre sanglier pour validation nationale : **497** validations nationales dont **423** avec timbre national grand gibier + **231 nouveaux chasseurs** avec le timbre national grand gibier.

Le pourcentage de chasseurs de sangliers et de grand gibier est de 91,80 % contre 91,37 % en 2015/2016.

## SANGLIER TUÉS : saison 2016/2017 : 10957

Années	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Sangliers tués	7 415	6 823	7 604	7 950	9 602	<b>10 957</b>

## DEGATS DE GRAND GIBIER du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

- Indemnisation dégâts : **211 649 €** contre 226 553 € en 2014/2015  
**Soit - 6,58 %**



## ETAT DES ESPECES NUISIBLES DETRUITES

ESPECES	Renard	Marte	Fouine	Ragondin	Rat Musqué	Corneille	Pie
<b>Louvetiers</b>	670	36	47	277	6	210	330
<b>Vènerie sous terre</b>	593	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de l'O.N.F.</b>	4	4	0	0	0	0	0
<b>Piégeurs Gardes</b>	3421	629	343	1371	44	659	3222
<b>Particuliers</b>	0	0	0	0	0	0	17
<b>TOTAL 2015/2016</b>	<b>4684</b>	<b>669</b>	<b>390</b>	<b>1648</b>	<b>50</b>	<b>869</b>	<b>3569</b>
TOTAL 2014/2015	5092	404	268	2824	100	951	3311

## PLAN DE CHASSE LIEVRE

Années	2012	2013	2014	2015	2015
<b>Superficies</b>	317.246	292.202	297.917	297.917	<b>296.978</b>
<b>Nbre de lièvres attribués</b>	8.029	7.069	7.080	6.840	<b>6.934</b>
<b>Nbre de lièvres affectés</b>	6.140	6.178	5.692	5.696	<b>5.740</b>
<b>Lièvres prélevés</b>	2.991	2.637	2.814	2.587	<b>2.052</b>
<b>% (affectés et prélevés)</b>	48,71 %	42,68 %	49,44 %	45,42 %	<b>35,75 %</b>



Le taux de prélèvement est à la baisse ce qui confirme les problèmes sanitaires sur cette espèce

## PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentage
<b>Cerfs adultes CEM1</b>	149	131	87,92 %
<b>Biches adultes</b>	230	201	87,40 %
<b>Jeunes</b>	189	170	89,95 %
<b>Cerfs indéterminés</b>	418	209	50,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>986</b>	<b>711</b>	<b>72,11 %</b>

CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
<b>TOTAL</b>	<b>8.246</b>	<b>7.874</b>	<b>95,49 %</b>



MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
<b>Mouflons femelles</b>	26	25	96,16 %
<b>Mouflons mâles</b>	29	21	72,42 %
<b>Mouflons jeunes</b>	25	25	100,00 %
<b>Mouflons indéterminés</b>	35	20	57,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>91</b>	<b>79,13 %</b>



## ENTRETIEN AVEC DIDIER BETEILLE

**Didier** est revenu pour la Lettre FDC12 sur quelques moments fort qui ont jalonné sa longue carrière au sein de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron. En témoin privilégié de l'évolution de la chasse aveyronnaise, souvent acteur des améliorations des processus administratifs dans notre Département et parfois au niveau national.

**Vous êtes entré à la Fédération de l'Aveyron en 1978 cela fait donc bientôt 39 ans ?**

En effet, j'ai débuté comme Secrétaire Administratif du Président MAISONNABE. En 1983 j'ai passé l'examen de Directeur de Fédération, ce que je suis depuis.

Au cours de cette longue période cinq Présidents se sont succédés, le Docteur MAISONNABE, le Docteur FOURES puis Messieurs VOLPELIER, GOMBERT et AUTHIER depuis un an.

**Evidemment, le rôle et l'organisation de la FDC12 ont dû connaître certains bouleversements ?**

La FDC12 a suivi et bien souvent anticipé l'évolution de la chasse. Jusqu'en 1981, le Docteur MAISONNABE gérait la FDC12 avec un personnel réduit, outre le Secrétaire Administratif (Mr GAYRAUD puis moi-même), une Secrétaire et une comptable. Mais il avait été le premier Président de Fédération à embaucher un Technicien cynégétique (Bernard BOURGEON) qui avait auparavant travaillé au Conseil Supérieur de la Chasse (le Docteur MAISONNABE était Président de la Commission Technique de cet établissement), avec pour premier objectif l'aménagement des 150.000 hectares de réserves aveyronnaises. La FDC12 gérait aussi l'activité de 23 Gardes fédéraux organisés en 3 brigades, sous les ordres d'un Garde-Chef. Je me revois conversant avec le Garde-Chef ou les Chefs de brigade par l'intermédiaire d'un antique pupitre radio. Le rôle des Gardes fédéraux était fondamental, ils assuraient un contact permanent de terrain et faisaient remonter toutes les infos à la Fédération. Ils se comportaient en véritables trappeurs, régulant les nuisibles dont ils gardaient les dépouilles qu'ils vendaient à



la foire aux peaux de Rodez, une fois par an, place du Musée. Puis les Gardes sont devenus fonctionnaires sous l'égide de l'Office National de la Chasse.

**Le départ des Gardes a dû priver la FDC12 de ses nombreux contacts dans les Sociétés de chasse ?**

En effet, nous avons étendu notre Service Technique à compter de cette date pour en arriver à l'organisation actuelle.

**La Fédération des Chasseurs de l'Aveyron a déménagé 2 fois depuis sa création, c'était comment avant Bourran ?**

Au départ, la Fédération était dans des bureaux mis gracieusement à sa disposition par la famille du Président MAISONNABE, rue de la Barrière. Travaillaient là, outre le Docteur, Monsieur GAYRAUD, Secrétaire Administratif et Madame Imbert. En 1978, la FDC12 a acheté les bureaux du 23 Bd de la République puis a construit en 1995 la Maison de la Chasse à Bourran permettant de donner des bureaux à tout le personnel qui auparavant travaillait très souvent à domicile.

En 1995, nous étions dans un cadre champêtre permettant occasionnellement l'entraînement des postulants au permis ce qui serait tout à fait impossible aujourd'hui évidemment.

#### A ce propos, on peut supposer que l'examen institué dans les années 70 a dû bouleverser pas mal de choses ?

La FDC12 a dès le départ assuré la formation à l'épreuve théorique que les candidats passaient en Mairie de Rodez. La correction était assurée par des moniteurs d'auto-école. Il n'y avait pas d'épreuve pratique. Celle-ci a vu le jour après 1990 et nous assurons l'entraînement sur un terrain du Comité d'Entreprise du Crédit Agricole à Lioujas.

#### C'est à cette époque que la Fédération a été accusée de fraude par un Agent de l'Office ?

Cette affaire est absurde. Nous avions convoqué quelques candidats empêchés le jour de l'examen pour une cession de rattrapage et nous avons été accusés de ne pas avoir effectué la formation pratique. Nous dirons, pour clore le débat, que c'était un malentendu un peu fâcheux tout de même.

Lorsque le tir réel a fait son apparition à l'examen nous avons cherché un terrain adéquat. Ce qui s'est traduit par l'aménagement du Centre Technique de la Gachoune qui est un merveilleux instrument d'avenir. Il constitue un exemple de mutualisation étant également utilisé par la FDC81.

#### Depuis quelques années plusieurs opérations ont été menées sur le petit gibier : volières à faisans de Martrin, garennes à lapins, Probior dans le Camarès, introduction du faisan à Luc et Flavin, etc... La FDC12 menait-elle de telles actions, disons, avant 2000 ?

Nous n'avons pas attendu le XXI<sup>ème</sup> siècle pour travailler sur le petit gibier. J'ai déjà mentionné le rôle du Docteur MAISONNABE dans les instances nationales. En qualité de Président de la Région cynégétique Sud-Est, il avait créé un élevage mutualisé à Beaumelles dans le Vaucluse qui nous livrait des jeunes perdreaux de souche aveyronnaise à 6 semaines. Ils étaient ensuite transférés dans des volières que nous avions à Sébazac. A 12 semaines on les lâchait dans les réserves des ACCA ou les réserves fédérales.

#### You avez vécu le début des ACCA ?

La Loi Verdeille qui a créé les ACCA date, dans sa forme définitive, de 1968. Les deux premières communes passées en ACCA (Bromat et Mounès) ont fait le saut en 1973-1974. C'est dire combien c'était long pour lancer la machine. Puis tout est allé plus vite et nous avons créé tous les ans au moins une ACCA. En 1978 il y en avait 30 (61 actuellement). Tous nos Présidents ont souhaité que l'Aveyron devienne un Département à ACCA obligatoire ce qui a failli se réaliser lorsque Jean PUECH était Président au Conseil Général. Nous sommes tout de même le premier Département en nombre d'ACCA non obligatoire.

#### A l'heure actuelle dans pratiquement toutes les expériences menées par la FDC12 on a recours à l'expertise de l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique). L'IMPCF a même défini la hauteur des cales dans les Tendelles. A votre avis, l'IMPCF est-il fondamental ?

Les Tendelles, quelle aventure ! Bien sûr que le rôle de l'IMPCF est primordial. Dirigé par un scientifique incontesté, Jean-Claude RICCI, cet organisme est une chance énorme pour la chasse, et pour nous en particulier. Il a été créé par les Fédérations du Sud pour montrer, à l'aide d'observations technologiquement avancées (stations bio-acoustiques, radars, etc...) que la migration de retour des grives permettait d'une chasse prolongée en janvier et partiellement en février. Nous adhérons à l'IMPCF qui mène plusieurs actions scientifiques (perdrix rouge, lapin, nuisibles etc... et Tendelles évidemment...).

#### Si un certain nombre d'évènements jalonnent votre carrière, on pourrait mettre en exergue votre engagement précoce dans l'informatisation et, pour ne citer que l'essentiel, vous avez joué un rôle fondamental dans l'élaboration des Plans de Chasse Grand Gibier et la mise en place du Guichet Unique à l'échelle nationale ?

Le Plan de Chasse sur l'Aubrac a été contesté. Il fallait trouver une façon de faire disparaître ce qui paraissait arbitraire dans la décision. D'où l'idée de bâtir un logiciel prenant en compte les données techniques (densités, surfaces boisées,

gagnages, état des populations, dégâts, etc...). Ce qui a permis d'équilibrer la période de chasse en ajoutant le mois de Janvier. Nous avons créé A.L.C. (Aveyron Logiciel Cynégétique), petite entreprise qui a installé des logiciels Plan de Chasse dans de nombreuses Fédérations (qui redoutaient la pagaille informatique due au changement de siècle). Notre savoir-faire en informatique nous a ensuite permis de participer activement à la mise en place du Guichet Unique pour l'obtention du permis de chasser. On a peut-être oublié le parcours compliqué qu'il fallait accomplir : achat du timbre au Crédit Agricole puis passage à la perception, etc... Aujourd'hui on obtient, de chez soi, le permis en quelques minutes par Internet. A l'origine, avec Bernard CORNUS, le percepteur de Salles-Curan on a imaginé regrouper les démarches en Fédération et en perception. Ensuite on a informatisé les TG pour la partie comptable. La FDC12 se chargeait de la partie administrative ; on est passé d'une délégation partielle (avec deux chèques distincts) à la formule actuelle. Nous avons été les premiers en France à pratiquer le Guichet Unique. Le lancement a été douloureux et onéreux. Nous avons accompagné de nombreux Départements dans la mise en place de cette pratique à la demande du Ministère des Finances et j'ai le regret que la Fédération Nationale ne nous ait pas mieux aidés financièrement au départ.

#### Quand vous revenez sur les 39 ans intenses avez-vous d'autres regrets ?

Quelques-uns, bien entendu, malgré tout le plaisir que j'ai pris à ma fonction je pense que nous passons trop de temps à régler des conflits. Une organisation plus stricte par exemple, la généralisation des ACCA permettrait de se consacrer davantage aux problèmes de fond.

#### La prolifération du sanglier apparaît comme le problème majeur à l'heure actuelle ?

Le problème du sanglier est essentiellement la liberté de le chasser avec plus ou moins d'intensité, contrairement aux autres grands gibiers. Et que dire des lâchers clandestins qui ont perduré et ne sont peut-être pas totalement exclus actuellement ? Certains chasseurs n'ont pas voulu se plier à une gestion raisonnable et nous avons atteint un niveau intolérable.



Mais il semble que nous soyons en progrès, le prélèvement a augmenté de 16 % l'an dernier. Il y a beaucoup à dire aussi sur l'agrainage qui est quelquefois utilisé pour attirer le sanglier, ce n'est pas son rôle. A la chasse au sanglier il y a aussi un problème de comportement à maîtriser afin d'apaiser certaines tensions.

#### Pour conclure, êtes-vous optimiste pour l'avenir de la chasse ?

Je ne suis pas trop inquiet pour le grand gibier si les chasseurs continuent à se montrer raisonnables. C'est plus délicat pour le petit gibier sédentaire, les deux principaux problèmes étant, pour la plume en particulier, l'environnement agricole et les prédateurs. Les barres d'envol, actuellement testées sont une avancée, la mise en place de territoires en culture biologique également. La diminution du nombre de chasseurs malgré l'afflux de jeunes sans cesse croissant, obligera à repenser l'organisation des Fédérations Départementales avec certaines mutualisations. Problème qui se pose aussi aux Fédérations Régionales. Les projets et surtout les déclarations du nouveau Président National font rêver, bien que nous ne partagions pas toutes ses idées. Pour nous, le permis national moins cher n'est pas une bonne chose, nous préférerions la création d'un permis départemental journalier ce qui serait une réelle avancée.

Je voudrais dire, avant de quitter une fonction qui m'a comblé combien j'ai été heureux de travailler dans une atmosphère amicale avec des Présidents, des Administrateurs et un personnel entièrement dévoué à la chasse. Mon dernier souhait est que dans l'avenir on n'oublie pas que le plus important pour la Fédération est de conserver et d'amplifier les contacts de terrain avec, dans la mesure du possible une affectation territoriale aux différents responsables.

## **JEAN-NOËL IMBERT CHEVALIER DANS L'ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE**



Salle de réception de l'Hostellerie de Fontanges, le mercredi 17 Mai 2017 se tenait une manifestation en l'honneur d'un serviteur de la chasse.

Sur proposition du Service Environnement de la DDT, Jean-Noël IMBERT, Secrétaire Administratif fédéral, se voyait remettre les insignes du Mérite Agricole.

Après avoir retracé ses états de services et notamment son implication dans la gestion des dégâts de gibier et d'expertise auprès du monde agricole, Monsieur Renaud RECH, chef du Service Environnement de la DDT procédait à la remise des insignes.

Jean-Noël, entouré pour l'occasion de sa famille, du Conseil d'Administration et de ses collègues (actifs et retraités), remerciait chaleureusement les personnes à l'origine de cette distinction (Mr le Préfet, Renaud RECH, J. Claude VIGOUROUX, J. Pierre AUTHIER et D. BETEILLE) rappelant qu'avant tout, son activité de tous jours est un travail relationnel riche de rencontres et de contacts humains, ayant toujours à l'esprit le souci de conciliation, d'apaisement, tout en veillant au respect de la réglementation en vigueur.

## **RENAUD RECH, CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT DDT PART À LA RETRAITE**

C'est à l'occasion de la cérémonie des Insignes de Jean-Noël IMBERT, ce même mercredi, que le Président AUTHIER mettait à l'honneur Renaud RECH qui fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Renaud RECH travaille à la DDT de l'Aveyron depuis. Le Président AUTHIER rappelait les excellentes relations entre la Fédération et la DDT et lui offrait en souvenir un magnifique couteau Laguiole en bois de Cerf d'Aubrac, lui souhaitant une retraite bien méritée. Mr RECH, très ému, remerciait chaleureusement le Président ainsi que l'ensemble des Administrateurs et du personnel avec qui il a travaillé tout au long de sa carrière aveyronnaise.



## TENDELLES ET EFFET « BOUILLEUR DE CRU »

Robert LAPEYRE et Didier BETEILLE ont participé à la séance de travail du 12 Avril à la fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère afin de rédiger le dossier qui sera transmis, via la Fédération Nationale, au Ministère de l'Environnement, suite à un échange de courrier avec ce dernier. L'objectif est toujours de faire abolir la clause dite « bouilleur de cru » qui limite l'autorisation de tendre aux pratiquants actuels et condamne à la disparition cette pratique traditionnelle. Jean-Claude RICCI, Directeur IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et faunistique) et maître LAGIER, avocat de la FNC, ont participé aux travaux ainsi que la FDC48 (Directeur, Administrateurs, tendeurs et Techniciens). Maître LAGIER proposera un texte aux deux Fédérations.

En préambule, il faut noter que la restriction « bouilleur de cru » est unique en Europe, les autres chasses traditionnelles, conformes aux Directives, ne sont pas menacées de disparition.

Depuis l'arrêté ministériel du 7 novembre 2005, de nombreux contrôles ont été effectués par la police de la chasse avec très peu d'infractions pour non-conformité des engins et n'ont noté pratiquement pas de destruction d'oiseaux d'espèces protégées. De ce point de vue, l'usage des Tendelles n'est pas menacé.

Mais le nombre de tendeurs s'amenuise : lors de la dernière saison ils n'étaient plus que 38 actifs en Lozère et 52 en Aveyron. Pour des prélèvements respectifs de 1211 oiseaux chez nos

voisins et 983 chez nous. Il y a donc urgence.

Notre intérêt n'est pas de proposer une réforme fondamentale de l'Arrêté mais de lui apporter les retouches minimales suivantes :

A l'article 6, supprimer la phrase « Après le 31/12/2005 aucun autre chasseur (hormis les inscrits – n.d.l.r.) ne pourra à l'avenir chasser à l'aide de Tendelles »

**Nous suggérons que cette restriction létale soit remplacée par un quota maximal de chasseurs et nous proposons 100 par Département, de nombreux candidats s'étant manifestés.**

A préciser également les nouvelles communes résultant de regroupements en Lozère. Nous espérons sauver ainsi cette belle pratique en mettant en exergue son appartenance à la culture vernaculaire des Causses. Elle n'est pas seulement un loisir mais elle fait intégralement partie de la vie caussenarde au même titre que le pastoralisme.

A mi-parcours de la première période de labellisation Unesco des Causses et Cévennes, il est prévu un examen de conformité aux statuts par une commission indépendante. Le comité scientifique local semble favorable à l'ajout de la Tendelle dans la charte ce qui pourrait appuyer notre revendication. Ce fait, s'il n'est pas décisif, ne peut être que favorable. Mais, il est évident que la suite appartient aux instances politiques nationales.



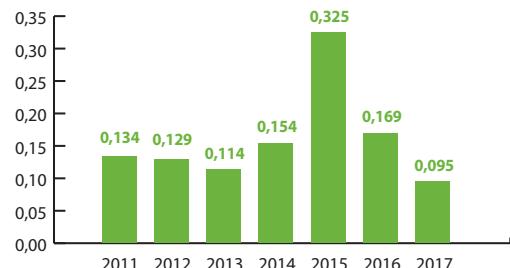
## PROBIOR 2016 : MAUVAISE ANNÉE POUR LES PERDREAUX

Comme le montre les tableaux ci-après, 2016 ne restera pas comme un grand cru pour la reproduction et la survie dans le Camarès.

A la fois l'IKAV (Indice Kilométrique traduisant le nombre d'oiseaux différents observés par km sur des parcours préétablis) où les prélèvements à la chasse traduisent une médiocre réussite.

**Tableau IKAV Rougier de Camarès (tous circuits confondus)**

Années	Nbre total d'observat°	Nbre total de KM parcourus	IKAV
2011	81	603,5	0.134
2012	78	603,5	0.129
2013	69	603,5	0.114
2014	95	615	0.154
2015	200	615	0.325
2016	104	615	0.169
2017	59	615	0.095



0,095 est le plus faible IKAV observé en 7 ans.

### Récapitulatif des prélèvements :

- Sociétés de Briols, Belmont, Montlaur, Vabres, le Ramel, Verrières et Camarès.
- **Nombre de chasseurs :** 313
- **Oiseaux prélevés :** 159 soit 0,50 perdreaux/chasseur.
- **A comparer** à 2015 : 0,71 oiseaux et 0,74 en 2014.

Noter toutefois que dans certains secteurs le pourcentage d'oiseaux non bagués donc en principe nés sur le terrain n'est pas négligeable (16/38 à Montlaur).

Nous ne sommes pas les seuls à observer un très faible résultat dans le renforcement ou la création de populations de perdrix rouges de pure souche. L'IMPCF (Institut Méditerranéen du patrimoine Cynégétique et Faunistique) a fait le même constat dans les différents secteurs où il a mené des expériences. Certes l'éducation des jeunes avant lâcher (effarouchement en volière par cris de prédateurs) ainsi que l'absence absolue d'imprégnation humaine se font sentir et la durée de vie des oiseaux mis en nature en est augmentée mais pas de façon suffisante. Noter que Jean-Claude RICCI, Directeur scientifique de l'IMPCF, recommande l'utilisation d'un mélange de graines appropriées dans les agrainoirs. Le blé seul n'est pas favorable à la bonne santé des perdreaux.

## BRÈVES

### Rencontres St Hubert

Les rencontres Saint Hubert sont des épreuves de chasses populaires ouvertes à tous les chasseurs propriétaires de chiens d'arrêt ou Spaniels.

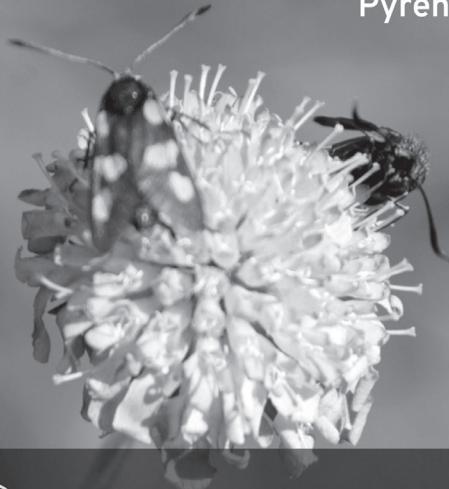
La prochaine rencontre aura lieu le Samedi 7 Octobre 2017 sur le territoire de la Société de St Félix de Sorgues.

Pour plus de renseignements et inscriptions contacter Maxime GAUBERT – FDC12 : [mgaubert@fdchasse12.com](mailto:mgaubert@fdchasse12.com) ou 06.72.74.11.43



# BIODIVERSITÉ

## La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



### LA BIODIVERSITÉ, UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore.

Le soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, le soutien aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, au maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, le soutien aux actions des Parcs Naturels Régionaux, le soutien au tissu associatif actif et en cours de structuration, sont autant d'interventions de la Région qui participent pleinement à la préservation des réservoirs de biodiversité.

• @occitanie | [laregion.fr](http://laregion.fr)



### FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | Tél. 05 65 73 57 20 | E-mail : fdc12@chasseurdefrance.com  
Site : [www.chasse-nature-midipyrenees.fr/aveyron/](http://www.chasse-nature-midipyrenees.fr/aveyron/)

Directeur de Publication : Jean-Pierre AUTHIER - Tirage : 12500 exemplaires

Conception graphique : Étienne Jammes Graphiste (Luc-la-Primaube) - Impression : Imprimerie du Progrès (Saint-Affrique).

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.